



Luttes et conquêtes

Bonne année 2012

SELON L'AGENCE DE NOTATION Standard & Poor's qui vient de dégrader la note de la France en lui retirant son triple A, l'endettement public et les rigidités du marché du travail sont "relativement élevés" dans notre pays. Pour l'agence Fitch ratings, Paris doit "améliorer le fonctionnement du marché du travail et renforcer la compétitivité internationale".

Pour ce faire, les idées ne manquent pas : baisse des salaires, augmentation de la durée du travail, suppression d'une semaine de congé payés, instauration de la TVA Sociale etc.

Il faut d'ailleurs souligner le sérieux de ces agences de notations : en 2001, Enron, le géant texan de l'énergie, bénéficie de la note triple A de Standard & Poor's, jusqu'à la démission de son patron, 4 mois plus tard, Enron se déclare en faillite. En 2008, la prestigieuse banque d'affaires américaine Lehman Brothers, en très bons termes avec la même agence Standard & Poor's, dispose d'un AA, jusqu'à sa banqueroute le 15 septembre 2008...

Ainsi, tout ce qui peut aller dans le sens de l'allègement des "charges des entreprises" et d'une plus grande compétitivité est bon à prendre pour satisfaire les marchés financiers et le MEDEF, c'est dans ce sens que le président Sarkozy a convoqué le 18 janvier un prétendu «sommet social».

Comme l'a précisé la confédération CGT le 11 janvier «dans la suite des plans d'austérité supportés à 80 % par les salariés, c'est toujours le modèle social qui est la cible du gouvernement : TVA anti-sociale ; baisse des salaires ; flexibilité ; moins de services publics ; moins de protection sociale ; explosion du chômage.

La CGT réaffirme que les salariés n'ont pas à payer une crise dont ils ne sont en rien responsables alors que dans le même temps, les bénéfices des entreprises du CAC 40 ainsi que les dividendes versés aux actionnaires sont en hausse.

Il n'y a pas de fatalité. Pour la CGT, la relance économique ne sera possible que par l'augmentation des salaires et des emplois stables dans le privé et le public.»

Alors que la RGPP prévoit 100.000 nouvelles suppressions d'emplois publics (cf article), la DRFIP a précisé la déclinaison des 54 suppressions d'emplois de catégorie C décidés à la suite du Comité Technique de Réseau du 6 décembre dernier.

Tous les services sont touchés. La DRFIP a convoqué un CTL le 23 janvier prochain sur ce sujet.

Au plan national, les syndicats CGT Finances publiques, SNUI-Sud Solidaires, FO, CFTC et UNSA ont décidé de réagir en appelant les agents de la DGFIP à la grève le 2 février prochain. Notre section s'associe pleinement à cet appel. Tous en grève le 2 février !

LA SECTION VOUS SOUHAITE SES MEILLEURS VŒUX POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE, À VOUS AINSI QU'À VOS PROCHES. ■

Tous en grève le jeudi 2 février prochain



Révision Générale des Politiques Publiques : RGPP 2

(Suite page 2)

EN JUIN 2010, en préambule du rapport du comité de la RGPP, François BAROUIN, déclarait : "Le Conseil de Modernisation des Politiques Publiques, présidé par le Président de la République a adopté une série de 150 nouvelles mesures pour la période 2011-2013. Cette nouvelle étape de la RGPP contribuera également à la réduction des dépenses publiques. Les nouvelles mesures permettront de dégager une économie de 10 milliards d'euros et de réduire les effectifs de l'Etat à hauteur de 100 000 postes."

Parmi ces 150 nouvelles mesures on trouve notamment, pour le Ministère du Budget, des Comptes publics et de la réforme de l'Etat :

"Etudier le traitement automatisé des déclarations papier (...)
dématérialiser les échanges avec le secteur public local(...)

Promouvoir le règlement des crédits d'impôt et la prime pour l'emploi par virement (...)"
Tout est dit.

Autant de mesures qui se traduiront, sous couvert d'une pseudo "modernisation", par des suppressions d'emplois massives (les Cadres C sont dans le viseur...), une dégradation continue des conditions de travail, la destruction du service public rendu aux usagers, et un glissement progressif vers une externalisation de fonctions régaliennes de l'Etat vers le privé (emplois de précaires en CDD, implication d'opérateurs privés au coeur des fonctions régaliennes de l'Etat, etc.).

La RGPP n'est donc pas terminée, bien au contraire.

Aussi, un seul mot d'ordre : Arrêt de la RGPP. Sauvons notre Service public. Défendons notre statut. Défendons l'emploi public pérenne. ■

NE RESTEZ PAS ISOLÉS, ADHÉREZ

CGT Finances Publiques 35 / DIRCOFI OUEST

2, bd Magenta 35000 Rennes

Tél : 02 99 29 37 89 Mobile : 07 61 56 38 22

Site : /www.financespubliques.cgt.fr/35/

Courriels : cgt.drifip35@dgfip.finances.gouv.fr

RGPP2 : scannage des déclarations

Nous publions ci-dessous des extraits de ce qu'a écrit la DDFIP du Val d'Oise :

"La déclaration en ligne continue sa montée en puissance à un rythme régulier mais qui, au rythme de croissance actuel, laissera subsister environ 22 millions de déclarations papier à l'horizon 2015 (...). Ainsi, en dépit des améliorations de la gestion informatique des dossiers, la consultation de la déclaration papier reste encore nécessaire dans de nombreux cas de contrôles sur pièces ou de contentieux, pour reconstituer la vue d'ensemble de la situation de l'usager. Or, les techniques de numérisation ont considérablement progressé (...). Dans ce contexte, et pour répondre à une demande issue des ateliers DOS, une étude de faisabilité a été conduite par le programme Copernic (...). Suite aux conclusions positives de cette étude, a été décidée la réalisation d'un test en réel de numérisation et de lecture optique des déclarations de revenus de deux DDFiP en 2012 (...)

Ce test associe les agents des SIP depuis la conception du dispositif. Les agents sont ainsi associés à la définition et à la validation des spécifications. Ce test sera transparent pour les usagers qui continueront d'envoyer leur déclaration à leur SIP. Les travaux de numérisation et de lecture optique se dérouleront dans les locaux du centre d'encaissement de Lille (...). Ils seront conduits par du personnel DGFIP du centre d'encaissement et des ESI pour le vidéocodage. Ce test s'accompagnera d'une réflexion sur les impacts métiers au sein du SIP : meilleure disponibilité pour l'accueil des usagers, assouplissement dans le calendrier des travaux de gestion, anticipation de certaines tâches (TH, CSP,TF). (...) Un bilan complet, intégrant l'ensemble des aspects techniques, métier et budgétaires sera dressé à l'issue du test. À ce titre, une attention particulière sera portée sur l'amélioration des conditions de travail des agents du SIP. Ce bilan sera présenté à l'automne 2012." ■

Notre analyse

Pour nous, le scannage des déclarations, c'est :

- Le démantèlement des secteurs d'assiette et de la sectorisation géographique
 - La dégradation des conditions de travail dans les SIP, l'industrialisation des tâches et la dégradation du service public fiscal
 - Un risque d'externalisation des missions informatiques DGFIP et de remises en cause statutaires
 - La création d'un nouveau vivier de suppressions d'emplois pour la DGFIP, qui ne sait plus comment continuer à supprimer des emplois de catégorie C.
- Nous y reviendrons prochainement et plus précisément dans un tract. ■

RGPP2 : "dématérialiser les échanges avec le secteur public local"

IL S'AGIT DE SUPPRIMER l'ensemble des documents papier : mandats, titres et pièces justificatives (factures, conventions, arrêtés, délibérations, pièces de marchés etc.). Cela a déjà commencé en Ille-et-Villaine, avant même que tous les aspects, par exemple

juridiques (problèmes de signature électronique des marchés publics, etc.) n'aient été expertisés et réglés. Cette dématérialisation permet de ne plus confectionner des paquets de comptes de gestion, envoyés ensuite au PIAA ou à la Chambre régionale des comptes. ■

Notre analyse

AVEC ce nouveau processus le temps ainsi dégagé permettra à la Direction de justifier de nouvelles suppressions d'emplois. Alors que nous en aurions bien besoin pour réaliser nos missions avec qualité. ■

Le coin des retraité(e)s et futurs retraité(e)s

DES CHIFFRES À MÉDITER

LA FORTUNE TOTALE des 500 plus gros patrimoines français a augmenté de 25 % en un an, passant de 194 à 241 milliards d'euros en 2009, soit environ le montant de la masse des pensions versées aux près de 15 millions de retraités.

Les entreprises du CAC 40 ont engrangé plus de 80 milliards de bénéfices en 2010 et le 1er semestre 2011 devrait battre tous les records.

Toujours pour l'année 2010 : 210 milliards d'euros de dividendes ont été versés par les entreprises non financières.

40 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires du CAC 40. 170 milliards d'euros d'exonérations fiscales et sociales pour les entreprises françaises

PENSIONS ET SALAIRES : L'ÉCART SE CREUSE

ALORS QUE DE 2003 À 2010, les pensions progressaient seulement de 11,6 %, les salaires progressaient eux de 17,1 % et le SMIC de 23,2 %

Depuis 2003, l'écart se creuse entre SMIC et pensions. Des milliers de retraités partis avec une pension égale ou légèrement supérieure au SMIC se retrouvent sous le seuil de salaire minimum.

Plus globalement, depuis 2003, l'étude comparée de l'évolution des pensions et de l'ensemble des salaires met en évidence un écart grandissant. Relativement aux actifs, les retraités voient régulièrement leur pouvoir d'achat reculer.

Ce constat ne nous amène pas évidemment à opposer les catégories : les salaires de misère d'hier ne pouvant que générer les retraites de misère d'aujourd'hui.

ET SI NOUS ÉTIIONS PLUS NOMBREUX

AU DÉPART EN RETRAITE, on ne quitte pas seulement la boutique, qu'elle soit privée ou publique, on quitte aussi les soucis liés à la vie dans cette boutique.

Mais les revendications restent, multiples et diverses : pouvoir d'achat, perte d'autonomie, santé, transports, défense des services publics, habitat, maintien à domicile, maisons de retraite, loisirs,...

Dans ces domaines, pour être efficace syndicalement, il faut être au plus près des retraités et de leurs problèmes.

Ce qui n'exclut pas de garder le lien actifs/retraités sur des sujets comme les services sociaux, la mutualité et d'autres, comme nous le faisons avec notre syndicat CGT Finances publiques et la Fédération des Finances avec son UFR (Union fédérale des Retraités).

Et les actions menées en 2011 (1 6 juin, 6 octobre à Bercy) ont permis quelques avancées : réactivation de la question AMD (aide ménagère à domicile) au niveau Fonction publique, reconnaissance des droits des retraités en matière d'action sociale autrement que comme tributaires passifs de 2e zone.

Mais ce ne sont là que des frémissements qu'ils restent à concrétiser : à nous, retraités, d'être combattifs.

Et pour être plus efficaces, une seule solution, être syndiqués retraités plus nombreux à la CGT

En ce début d'année, c'est le moment de reprendre le chemin de la lutte et, dans un premier temps, de participer aux réunions de remise des cartes au plus près de chez nous bien sûr, syndicalisme retraité de proximité oblige.

Ce sera un premier geste pour la réalisation de nos meilleurs vœux pour 2012. ■

Ponts naturels

SUR LES 6 PONTS NATURELS possibles en 2012, le DRFIP en a choisi 3 :

- Lundi 30 avril ;
- Vendredi 18 mai (ascension) ;
- Vendredi 2 novembre.

La délégation CGT a proposé qu'une consultation soit organisée par la direction auprès des agents pour faire un choix. Les autres OS étaient d'accord mais le DRFIP a imposé son point de vue du fait qu'en fin d'année les agents avaient l'habitude de s'organiser collectivement et que selon lui, là où des consultations avaient été organisées, les résultats étaient trop diversifiés pour avoir de l'intérêt. ■

Révision foncière des locaux professionnels

Lors du dernier CTL, M. Le Dû (Directeur du pôle gestion fiscale) a présenté la réforme de l'évaluation des locaux professionnels. Les bases de l'évaluation de 1970 sont considérées aujourd'hui comme obsolètes. La date de référence de la réforme est le premier janvier 2012. La prise en compte des résultats de la révision est prévue pour les impositions de l'année 2014. Cette révision qui prévoit un découpage en secteurs d'évaluation et l'instauration d'une grille tarifaire concerne 3.300.000 locaux au plan national, 46525 locaux pour le département.

Une collecte d'informations auprès des propriétaires sera organisée en mars/avril 2012. Une cellule téléphonique départementale (4 personnes) sera mise en place (4000 appels sont attendus selon l'expérience menée dans le Pas de Calais). Des formations sont prévues pour janvier 2012, les déclarations partiront des centres informatiques en février 2012. Les grands comptes (propriétaires de plus de 40 locaux) seront gérés par la Direction.

Une commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels sera mise en place avec un pouvoir décisionnel, le rôle des élus locaux y sera renforcé (commission composée de 10 représentants des collectivités locales, 9 des contribuables et 2 de l'administration).

Une expérimentation a eu lieu à Paris, Montpellier et Lille. C'est un travail considérable qui devra être mené à effectifs constants. Nous avons dénoncé le surcroît de travail très important pour le PELP ainsi que les implications pour les SIE et les SIP, même si la direction assure que de nombreuses tâches seront effectuées par les services informatiques. ■